

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION (« CLU ») DES LOGICIELS ET/OU SERVICES DE LOGILYS

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES LOGICIELS ET/OU SERVICES CONSTITUENT UN CONTRAT ENTRE VOUS (PERSONNE PHYSIQUE OU PERSONNE MORALE, CI-APRÈS LE « CLIENT ») ET LOGILYS INC.

L'UTILISATION DES LOGICIELS ET/OU SERVICES DE LOGILYS EST FACULTATIVE.

AVANT DE PROCÉDER À L'UTILISATION OU À L'INSTALLATION (LE CAS ÉCHÉANT) DU LOGICIEL ET/OU SERVICE DE LOGILYS, VEUILLEZ LIRE ET ACCEPTER LES TERMES DU CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION CI-DESSOUS (CI-APRÈS LE « CLU »). SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N'UTILISEZ PAS LES LOGICIELS ET/OU SERVICES DE LOGILYS.

LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION EST APPLICABLE AUX CLIENTS DÈS LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT.

PRÉAMBULE

LOGILYS INC. est une personne morale régie par la Loi québécoise sur les sociétés par actions ayant son siège social au 217, avenue Léonidas Sud, Porte 13, Rimouski, Québec, G5L 2T5; (ci-après « **Logilys** »);

Prodon, Donna, Proloc, Prolys, JeDonneEnLigne/IMakeAnOnlineDonation, JeMinscricMaintenant/IRegisterNow, PubliCourriel/EmailBlast, LogiCloud, SolliPro, SolliTel, ProDoc, sont des Logiciels et/ou services proposés par Logilys.

Le Client, après avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité, des fonctionnalités, du caractère standard et du mode opératoire des Logiciels et/ou services identifiés aux propositions, et après avoir eu une présentation du Logiciel et/ou service, a décidé de bénéficier de ce dernier.

Le Client reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations et conseils permettant de prendre la mesure de la proposition de Logilys et s'être assuré de la conformité des Logiciels et/ou services à ses besoins.

Il appartient au Client de s'assurer :

- a) de l'adéquation des Logiciels et/ou services à ses besoins propres, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation qui lui a été présentée;
- b) qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'accès aux Services et pour l'utilisation des Logiciels et/ou services;
- c) qu'il dispose d'une infrastructure réseau suffisamment dimensionnée pour utiliser les Logiciels et/ou services suivant les prérequis de Logilys.

Il appartient au Client de vérifier, conformément aux usages de sa profession, les résultats obtenus à l'aide des Logiciels et/ou services. Le présent contrat a pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'utilisation des Logiciels et/ou services. Tout accès et/ou utilisation des Logiciels et/ou services suppose la connaissance du CLU et entraîne leur acceptation irrévocable et sans réserve.

1. DÉFINITIONS

« Abonnement » : désigne que le Client utilise le Logiciel et/ou service en abonnement. Une licence d'utilisation du Logiciel et/ou service est alors octroyée au Client tant que l'abonnement demeure en vigueur.

« Anomalie » : désigne, suivant les services de maintenance souscrits, un dysfonctionnement des Logiciels et/ou services, reproductible par Logilys ou non, empêchant son utilisation conformément à la Documentation.

« Client » : désigne une personne physique ou morale ayant conclu un projet avec Logilys en vue de l'accès aux Services et de l'utilisation des Logiciels et/ou services et ayant accepté le CLU.

« CLU » : désigne le contrat de Licence d'Utilisation des Logiciels et/ou services de Logilys.

« CS » ou « CSA » : désigne les services de maintenance et/ou d'assistance et de mise à jour des Logiciels et/ou services de Logilys. Vous pouvez consulter l'énoncé des services en visitant le lien suivant :

https://doc.logilys.com/politiques/Contrat_de_service.pdf

« Date d'installation » : Désigne la date de mise en service du Logiciel et/ou service par Logilys. À partir de cette date, le Client a accès au Logiciel et/ou service.

« Destination » : désigne l'objet pour lequel les Logiciels et/ou services ont été conçus.

« Documentation » : désigne la description des fonctionnalités et du mode d'emploi des Logiciels et/ou services. Elle est fournie sous forme électronique.

« Identifiant » : désigne le nom d'utilisateur et le mot de passe propres à chaque Utilisateur.

« Logiciel et/ou service » : désigne l'ensemble des fonctionnalités d'un ou plusieurs programmes ou sites web et leurs documentations, conçus par Logilys pour être fournis au Client. Ceci correspond à la version courante du Logiciel et/ou service disponible au moment de l'installation ainsi qu'à ses mises à jour ultérieures, le cas échéant.

« IPC du Canada » : Désigne la variation de l'indice global des prix à la consommation publiée mensuellement par Statistique Canada et couvrant une période de 12 mois.

« Plateforme d'Exploitation » : désigne l'ensemble des matériels, logiciels et/ou services, systèmes d'exploitation, base de données et environnement du Client sur lequel sera effectuée l'utilisation du Logiciel et/ou service.

« Projet » : désigne la proposition et ses éventuelles annexes et le bon de commande, ainsi que le CLU.

« Services » signifie les Services de maintenance « CS » et les Services professionnels;

« Services professionnels » signifie les services d'installation, de formation, ou tout autre service professionnel, à être fournis par Logilys au Client. Ceci inclut, mais sans s'y limiter :

- l'installation, la mise en place ou la configuration des logiciels et/ou services;
- le changement de nom et/ou logo et/ou d'adresse Web (URL);
- la migration ou la réinstallation d'une licence;
- tout travail d'analyse, de paramétrage ou travail de bureau;
- tout développement personnalisé ou adaptation des logiciels et/ou services;
- toute création, refonte ou modification de site web;
- toute formation ou assistance exclut de la portée du « CS »;
- toute formation Webinaire;
- toute formation en ligne (capsules vidéos ou autre);
- tout transfert de données.

« Superviseur » : désigne la personne nommée par le Client parmi ses utilisateurs responsable de la gestion des droits et accès au Logiciel et/ou service et possédant les droits lui permettant d'accéder aux fonctions d'administration.

« Utilisateur » : désigne une personne physique formée à l'utilisation et ayant accès au Logiciel et/ou service.

2. OBJET

Le CLU a pour objet de définir les conditions d'utilisation du Logiciel et/ou service.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE – RENOUVELLEMENT

3.1. Le CLU ainsi que Contrat de Service « CS » entrent en vigueur à la date de signature par le Client du bon de commande, sauf dispositions contraires

3.2. Pour les Clients en Abonnements, le CS est conclu pour une durée de (1) an à compter de la date d'installation, sauf dispositions contraires. Le CS est reconduit tacitement par la suite par période de (1) mois (tant que l'abonnement est

en vigueur), à moins qu'une partie n'avise l'autre par écrit, au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la période de renouvellement alors en cours, de son intention de ne pas renouveler la présente entente.

Pour les autres clients, le CS est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la date d'installation, sauf dispositions contraires. Le CS est reconduit tacitement par la suite pour une période d'un (1) an, à moins qu'une partie n'avise l'autre par écrit, au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la période de renouvellement alors en cours, de son intention de ne pas renouveler la présente entente.

Pour annuler un Abonnement ou le CS, un préavis écrit d'annulation doit être acheminé à Logilyls au moins soixante (60) jours à l'avance et au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la période de renouvellement alors en cours. Étant entendu que le Client renonce expressément à son droit de résiliation selon les termes des articles 2125 et suivants du Code civil du Québec.

3.2. Un non-paiement d'une facture de Logilyls relié au Logiciel et/ou au service et/ou au CS et/ou à un Abonnement et/ou aux Services peut entraîner une résiliation du CS, du CLU et de l'Abonnement.

4. RÉSILIATION OU FIN

4.1. S'il y a résiliation par le Client d'un abonnement, du CS et/ou CLU ou s'il y a résiliation par Logilyls à la suite d'un défaut du Client, cela ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par Logilyls. Les modalités d'annulations suivantes seront applicables :

- Tous les frais facturés liés aux services déjà rendus au Client demeurent payables (c'est-à-dire les frais liés au Logiciel et/ou service ainsi que les frais liés aux Services).
- Tous les frais liés au Logiciel et/ou service à rendre selon le terme (la période d'engagement) seront facturés et payables en tant que frais d'annulation.

4.2. La résiliation prend effet soixante (60) jours après la date de première présentation de sa notification par le Client, à la date de résiliation souhaitée par le Client ou à l'expiration de la durée initiale ou de la période de renouvellement alors en cours, la plus éloignée des dates. La résiliation entraîne la suspension immédiate de tous les accès du Client au Logiciel et/ou service fournis par Logilyls sous réserve du paragraphe 6.3.

4.3. Survie : Les paragraphes 4.3, 5.1, 6.3 à 6.12 et 14.3 et les articles 7, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 survivront à la résiliation du CLU pour quelque raison que ce soit.

5. CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGICIEL ET/OU SERVICE

5.1. Pour certains logiciels de Logilyls, le Client est autorisé à héberger la Plateforme d'Exploitation du logiciel dans ses locaux ou auprès du prestataire informatique de son choix à ses risques et périls. Logilyls ne pourra être tenue responsable des éventuelles conséquences du choix d'hébergement de la Plateforme d'Exploitation fait par le Client.

5.2. Le nombre d'Utilisateurs autorisés est défini dans le bon de commande. Chaque Utilisateur a son propre Identifiant (code et mot de passe). La gestion des accès du logiciel se fait par l'intermédiaire du Superviseur ou de ses délégués.

6. DROITS D'UTILISATION

6.1. Compte tenu de sa technicité et de sa complexité, le droit d'utiliser le Logiciel et/ou service est accordé par Logilyls au Client pour la durée du CS sous réserve du paragraphe 6.3.

6.2. L'utilisation du Logiciel et/ou service est soumis au paiement par le Client des factures reliées au Logiciel et/ou service.

6.3. Pour certains logiciels de Logilyls, qui sont disponible en « licence perpétuelle » et qui peuvent être installé sur la Plateforme d'Exploitation du logiciel dans les locaux du Client ou auprès du prestataire informatique de son choix, le Client gardera l'accès au logiciel même si le CS est résilié, mais certaines fonctionnalités référentes à des services en ligne cesseront de fonctionner et pourront occasionner des anomalies. Logilyls n'offre aucune garantie de fonctionnement et l'utilisation du Logiciel se fait alors aux risques et périls du Client.

6.4. Les accès au Logiciel et/ou service étant déterminés par le Client, Logilys ne pourra être tenue responsable de toute perte ou tout dommage résultant de l'accès au Logiciel et/ou service par un Utilisateur ou par un tiers.

6.5. Le Client s'engage à protéger et à garder confidentiels et personnels notamment les noms d'utilisateur ou toute autre information permettant d'accéder au Logiciel et/ou service. Le Client reconnaît et accepte que ces éléments doivent demeurer confidentiels et ne doivent en aucun cas être divulgués à un tiers et qu'ils sont les seuls responsables des informations qui leur sont communiquées par le Superviseur ou par Logilys afin qu'ils aient accès au Logiciel et/ou service. Le Client assumera la responsabilité de toute opération réalisée avec les informations susvisées. Le Client reconnaît sa responsabilité quant à la garde, la conservation et la non-divulgaration desdites informations, ainsi que sa responsabilité due aux conséquences de la divulgation ou de l'utilisation par des tiers des informations confidentielles.

6.6. Le Client s'engage tant en son nom qu'au nom et pour le compte des Utilisateurs qu'il aura désignés, à informer immédiatement Logilys de toute utilisation des codes d'accès au Logiciel et/ou service qu'il jugerait frauduleuse.

6.7. Le Client reconnaît qu'il est le seul responsable de tout accès au Logiciel et/ou service, y compris toute violation des dispositions par les Utilisateurs. Le Client reconnaît se conformer aux dispositions du CLU, celles dont le Client doit prendre connaissance lors de l'utilisation du Logiciel et/ou service et de toute loi applicable. De plus, le Client reconnaît également que les Utilisateurs doivent se conformer aux mêmes dispositions.

6.8. Le Client convient d'utiliser le Logiciel et/ou service conformément aux stipulations du CLU, ainsi qu'aux prescriptions et consignes d'utilisation, de sécurité et de bon fonctionnement contenues dans la Documentation présentée au Client. Le Logiciel et/ou service devra être utilisé conformément à sa Destination, pour les seuls besoins propres du Client, dans la limite du nombre d'Utilisateurs convenu.

6.9. Le Client convient de protéger Logilys, ses sociétés affiliées et ses mandataires relativement aux responsabilités et frais liés à une violation du CLU par lui-même, ses Utilisateurs ou par toute personne utilisant le Logiciel et/ou service.

6.10. Le Client reconnaît qu'il lui est interdit d'afficher, de transmettre ou de distribuer de quelques autres façons que ce soit des informations qui constituent une infraction criminelle, ou qui encouragent une conduite constituant une infraction criminelle, ou pouvant donner lieu à des poursuites en responsabilité civile, d'utiliser le Logiciel et/ou service de façon illégale ou d'une manière qui empêcherait, de quelque façon que ce soit, les autres utilisateurs d'accéder ou de profiter du Logiciel et/ou service ; de faire du pourriel, à savoir notamment l'envoi de courrier électronique non sollicité, l'envoi de messages inopportuns à des groupes, l'envoi de messages commerciaux mensongers, l'envoi massif de courriers ou toute autre utilisation abusive des serveurs de courriers; d'afficher ou de transmettre de l'information qui renferme un virus, un cheval de Troie, un ver informatique ou tout autre élément nocif ou perturbateur ; de télécharger en amont ou en aval, d'afficher, de publier, d'extraire, de transmettre, de reproduire ou de distribuer, de quelque façon que ce soit, de l'information qui est confidentielle ou est protégée par des droits d'auteur ou un autre droit de propriété intellectuelle, sans l'autorisation du détenteur du droit ; qui est diffamatoire, obscène ou qui renferme de la pornographie infantile ou de la documentation haineuse ou illégale ; ou qui constitue une atteinte à la vie privée ou une usurpation d'identité ou qui renferme une inscription de lien ou de cadre non autorisée.

6.11. Le Logiciel et/ou service appartient à Logilys, ses sociétés affiliées ou ses fournisseurs de composants logiciels et/ou services et il est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur ainsi que les traités internationaux en la matière. Le Client reconnaît qu'il doit traiter le Logiciel et/ou service comme tout autre élément visé par un droit d'auteur.

6.12. Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute forme d'utilisation du Logiciel et/ou service ou de la Documentation de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un Logiciel et/ou service similaire, équivalent ou de substitution;

- Toute mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel et/ou service ou de la Documentation au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit, ou de le confier à un prestataire quelconque dans le cadre d'une externalisation sauf en cas d'accord préalable écrit de Logilys;
- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par LOGILYS.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. Logilys déclare détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion du CLU.

7.2. Le Client reconnaît que le Logiciel et/ou service (incluant notamment le code source, la structure, l'organisation) demeure un secret commercial confidentiel de valeur pour Logilys ou ses fournisseurs et que l'intégralité des bibliothèques, du code source, des exécutables et d'autres fichiers de Logilys (ci-après les « Fichiers ») demeurent la propriété exclusive de Logilys ou des tiers fournisseurs titulaires d'une licence qui sont habituellement identifiés.

Par conséquent, le Client s'engage à ne pas modifier le Logiciel et/ou service ni tenter de le décompiler, de le désassembler ou de faire de l'ingénierie inverse, ni autrement tenter de découvrir le code source du Logiciel et/ou service. Le Client reconnaît en outre qu'il lui est interdit de distribuer ces fichiers, quels qu'ils soient (notamment, le code source et les autres fichiers non exécutables de Logilys).

7.3. Aucune disposition du CLU n'autorise le Client à dériver le code source de fichiers qui lui sont fournis uniquement sous forme exécutable ni à reproduire, modifier, adapter, traduire, utiliser ou distribuer le code source de ces fichiers.

7.4. Le CLU n'accorde aucun droit de propriété intellectuelle relative au Logiciel et/ou service ou aux composants d'un tiers à l'égard desquels Logilys est titulaire d'une licence et qui sont fournis avec le Logiciel et/ou service. En ce sens, le droit d'utilisation accordé par Logilys par le CLU n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

7.5. Tous les droits qui ne vous sont pas expressément concédés dans le présent « CLU » sont réservés par Logilys. Les Logiciels et/ou services sont protégés par les traités internationaux en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle. Les droits de propriété, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sur les Logiciels et/ou services appartiennent exclusivement à Logilys. Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. La présente licence ne vous concède aucun droit des marques de commerce ou de service appartenant à Logilys.

8. CENTRE DE SOUTIEN ET MISE À JOUR

Pendant la durée du CS, le Client bénéficie des mises à jour du Logiciel et/ou service, le cas échéant. Par ailleurs, Logilys fournira au Client une assistance et des services de maintenance relatifs au Logiciel et/ou service.

9. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CLU ne couvre pas les prestations complémentaires préconisées par Logilys ou sollicitées par le Client pour répondre à ses besoins spécifiques. Par exemple, les prestations de conseil et/ou de formation seront l'objet d'une proposition séparée entre le Client et Logilys.

10. COLLABORATION

Afin de permettre la réalisation de ce service, le Client s'engage :

- à se reporter à la Documentation avant chaque demande d'intervention;
- à mettre à disposition de Logilys toute information nécessaire demandée par Logilys pour la compréhension et la résolution des Anomalies rencontrées;
- à désigner, en son sein, un interlocuteur compétent en charge du traitement des Anomalies, et à ce qu'il soit disponible pendant toute l'intervention de Logilys;
- à faciliter l'accès du personnel de Logilys à sa Plateforme d'Exploitation, le cas échéant;
- à installer et administrer ses équipements et applications non fournis par Logilys, ainsi que ses réseaux.

11. PRIX

11.1. Le tarif du droit d'utilisation du Logiciel et/ou service par le Client, la redevance du CS (le cas échéant) ainsi que les modalités seront déterminés dans la proposition et la facturation débutera après la signature du bon de commande.

11.2. Conformément à sa politique de révision annuelle des tarifs, les tarifs de Logilys sont révisés annuellement au 1^{er} janvier. Les mensualités de base de la proposition initiale, s'il y a lieu, demeurent valides pour une période de 12 mois, sauf indication contraire. Les frais transactionnels ainsi que les autres frais sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année.

11.3. Les tarifs de Logilys sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution de ses coûts et des circonstances économiques. La révision des tarifs peut varier d'un produit à l'autre.

11.4. Logilys tentera de limiter, dans la mesure du possible, la révision des tarifs à au plus l'IPC du Canada majoré de 4 points de pourcentage.

11.5. Bien qu'il soit peu probable que la tarification soit révisée en cours d'année, il pourrait arriver qu'une situation hors du contrôle de Logilys l'amène à devoir revoir sa tarification, afin de continuer d'offrir en tout temps les meilleurs produits et services.

11.6. Des changements au niveau de l'offre de service peuvent également influencer la tarification.

11.7. Aucun préavis n'est envoyé à la clientèle concernant la politique de révision annuelle des tarifs. Toutefois, pour tout changement dans l'offre de service, Logilys préviendra le Client par tout moyen à sa convenance.

12. CONDITIONS DE PAIEMENT

12.1. Les factures seront émises, payables à la réception avec le ou les modes de paiement offerts selon le pays :

- Canada :
 - Par prélèvement bancaire;
 - Par virement bancaire;
 - Par chèque (uniquement pour les clients n'ayant pas une solution en Abonnement).
- France et pays de l'Europe :
 - Par transfert bancaire international;
 - Par Stripe.

Logilys se réserve le droit de modifier les modes de paiement offerts et préviendra par tout moyen à sa convenance le Client des changements.

12.2. Dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, Logilys sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera, nonobstant toute indication contraire émise par le Client.

12.3. À défaut de règlement des factures à l'échéance de 30 jours, les sommes impayées donnent lieu, sans mise en demeure préalable, à la facturation d'intérêts de retard (de 3% par mois). Ces intérêts courent à compter du jour suivant l'échéance de paiement et jusqu'au jour du paiement.

12.5. Toutes sommes dues au titre des présentes sont taxables (au Canada) ou exemptes de taxes (pour l'Europe), selon ce qui est applicable pour le pays du Client. Toutes les sommes dues sont indiquées hors de droits de douane, retenues à la source, taxe d'importation et hors toutes autres taxes applicables, lesquelles sont à la charge du Client.

12.6. En outre, et sans préjudice de son droit à réclamer des dommages et intérêts par toute voie de droit, ni de son droit de résilier le CLU et /ou le CS, en cas de non-règlement trente (30) jours au-delà du terme de paiement convenu, Logilys se réserve le droit de suspendre ses obligations au titre des présentes jusqu'à complet règlement du principal, des pénalités et des intérêts. Cette suspension n'entraîne aucune modification des montants qui restent dus pour toute la période en cours. La suspension ne donnera lieu à aucune prolongation de la période en cours. Aucune compensation ne pourra intervenir sans l'accord préalable et par écrit de Logilys.

13. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

13.1. Le Client et l'Utilisateur s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles, de respect de la vie privée et plus généralement s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur.

13.2. Usage limité : Vous n'êtes pas autorisé à modifier la programmation du logiciel fourni par Logilys ni à développer des fonctionnalités autres que celles élaborées par Logilys au moment de l'octroi de la licence d'utilisation du Logiciel et/ou service. Logilys ne sera d'aucune façon tenue responsable des dommages qui pourraient vous être causés, ou causés à des tiers, découlant de la modification de la programmation du logiciel.

14. GARANTIE LIMITÉE

14.1. LOGILYS garantit que :

- a) le fonctionnement du logiciel sera conforme, pour l'essentiel, à la description qui figure dans la documentation qui accompagne le logiciel, pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception;
- b) les services d'assistance fournis par Logilys seront conformes, pour l'essentiel, à la description qui en est faite dans les documents applicables qui vous sont remis par Logilys, et que les employés de Logilys feront des efforts raisonnables pour résoudre toute difficulté technique découlant de l'utilisation du logiciel.

14.2 Recours du Client : L'entière responsabilité de Logilys et de ses fournisseurs ainsi que votre seul recours se limiteront, au choix de Logilys :

- a) au remboursement des frais payés par le Client à Logilys au courant des 6 mois précédent l'évènement à l'origine de la mise en cause de la responsabilité;
- b) à la réparation ou au remplacement du logiciel qui n'est pas conforme à la garantie limitée de Logilys. Cette garantie limitée ne sera pas applicable si le défaut du logiciel résulte d'un accident, d'un usage ayant entraîné une détérioration ou d'une utilisation inappropriée. Tout logiciel de remplacement sera garanti soit pour la période de garantie initiale restant à couvrir soit pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable.

14.3. Aucune autre garantie : Logilys et ses fournisseurs excluent toute autre garantie ou condition, expresse ou implicite, relative au logiciel, à la documentation écrite qui l'accompagne et à la fourniture ou au défaut de fourniture des services d'assistance, notamment les garanties implicites de qualité, d'adéquation pour la commercialisation ou à un usage particulier. Cette garantie limitée vous confère des droits spécifiques.

15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

15.1. Exclusion des dommages indirects. Dans toute la mesure permise par la loi, en aucun cas Logilys, ses affiliés ou leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants, fournisseurs ou concédants de licence respectifs ne peuvent être tenus responsables de dommages indirects ou consécutifs ou de dommages-intérêts spéciaux, punitifs ou exemplaires, ni de perte de revenus ou de profits, perte ou endommagement de données, perte de jouissance, inexactitude du contenu du logiciel, interruption des activités ou toute autre perte financière, découlant directement ou indirectement de la présente convention, du logiciel, des services, ou encore de leur utilisation, bonne ou mauvaise, ou de l'impossibilité de les utiliser, même si la partie en question a été informée de la possibilité de tels dommages ou dommages-intérêts. Cette limitation de responsabilité s'applique sans égard à la forme d'action.

15.2. Limitation relative aux montants : Si la responsabilité de Logilys venait à être reconnue, au titre des présentes, par une décision définitive d'une juridiction compétente, la responsabilité totale cumulative de Logilys, de ses affiliés et de leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants, fournisseurs ou concédants de licence respectifs, et le seul recours du Client en lien avec les Logiciels et/ou les services de Logilys et tout autre logiciel, matériel ou service fourni par Logilys en lien avec cette convention est limitée au montant des frais payés par le Client à Logilys au courant des 6 mois précédents l'évènement à l'origine de la mise en cause de la responsabilité.

15.3. Base de la négociation. L'exonération de garantie, les recours exclusifs et la responsabilité limitée énoncés aux présentes sont des éléments fondamentaux de la base de la négociation entre Logilys et le Client et le Client reconnaît que Logilys n'aurait pas conclu la présente convention sans ces limitations.

15.4. Logilys ne pourra être tenue responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client ou de l'Utilisateur du fait d'une utilisation illicite du Logiciel et/ou service.

15.5. Au titre des présentes, Logilys est tenue à une obligation de moyens et ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des Services.

15.6. En outre, la responsabilité de Logilys ne peut être engagée en cas d'application erronée ou d'absence d'application des conseils d'utilisation fournis dans le cadre de l'assistance ni en cas d'application de conseils n'émanant pas de Logilys.

15.7. En aucun cas Logilys n'est responsable ni du fait de tiers, ni des préjudices indirects tels que, notamment, pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque.

15.8. Hormis les cas d'action en contrefaçon, toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

15.9. Il est expressément convenu entre les parties, et accepté par le Client, que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

15.10. Les présentes dispositions établissent une répartition des risques entre Logilys et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

15.11 Exonération de garantie : Dans toute la mesure permise par la loi, les Logiciels et/ou services de Logilys sont fournis « en l'état » et Logilys décline expressément, en son nom et au nom de ses affiliés et de ses actionnaires, dirigeants, administrateurs, employés, sous-traitants, fournisseurs et concédants de licence, toute déclaration, garantie ou condition expresse, légale ou implicite non contenue dans les présentes, notamment toute déclaration, toute garantie ou toute condition de qualité marchande, de qualité, de rendement, d'adaptation à un usage particulier, d'exactitude ou d'absence de contrefaçon en lien avec le Logiciel et/ou services. Logilys ne garantit pas que le Logiciel et/ou services sont exempts d'anomalies ni que toutes les anomalies peuvent être trouvées ou corrigées.

16. DÉCLARATION

Le Client déclare bien connaître le réseau Internet, ses caractéristiques et ses limites, et reconnaît notamment :

- Que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celle-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée;
- Que certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès qui ne permettront pas l'accès au Logiciel et/ou service;
- Que l'exportation du Logiciel et/ou services ne peut être effectué sans préalablement obtenir le consentement de Logilys et en respectant les dispositions applicables des lois et règlements du Canada.
- Que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls;
- Que la mise à disposition du contenu du Logiciel et/ou service aux Utilisateurs peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisées et être, en conséquence, corrompue en dépit de la délivrance par Logilys d'un accès protégé par un mot de passe.

17. MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables :

- Les Logiciels et/ou services Logilys comportent des dispositifs techniques (témoins ou autres technologies) qui notamment, lors d'une connexion Internet, et pour les Logiciels et/ou services concernés, permettent au Client via un web service, soit automatiquement, soit le cas échéant à l'initiative de Logilys, d'envoyer à Logilys des informations sur l'identification du Client (exemple : adresse IP);
- Les informations obtenues par Logilys grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par Logilys dans le cadre de lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non conforme des Logiciels et/ou services concernés.

18. FORCE MAJEURE

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution d'une partie ou de la totalité des obligations mises à la charge de l'une d'elles résulte d'un cas de force majeure. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du CS et/ou CLU et les parties se réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite éventuelle de leurs relations. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, le CS et/ou CLU sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties. De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux: blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication, la mauvaise qualité du courant électrique, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les intempéries, les épidémies, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

19. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

19.1. Conformément à la loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE au Canada), ainsi qu'à la loi sur la protection des renseignements personnels (loi 25 au Québec) – dont les dispositions sont établies dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD en Europe) – Logilys s'engage à protéger les renseignements personnels qui lui sont communiqués au moyen de mesures de sécurité adaptées à leur degré de sensibilité. Ces mesures mises en place protègent les renseignements contre la perte ou le vol ainsi que contre toute consultation, communication, copie, utilisation ou modification non autorisée.

19.2. Nos employés sont sensibilisés au respect des renseignements personnels et notre équipe recherche et développement est formée sur l'utilisation de méthodes garantissant la protection des données. Le personnel de Logilys vérifie et s'assure régulièrement de l'efficacité des mesures en place, notamment par des analyses de vulnérabilité et des tests d'intrusion.

19.3. La loi comprend des obligations que doivent respecter les entreprises qui collectent des données numériques. Ces dispositions sont similaires au Règlement général sur la protection des données (RGPD en Europe) et comportent notamment une obligation de transparence, de consentement et de divulgation, un droit à la portabilité (droit d'accès) ainsi qu'un droit à la désindexation. Nous vous invitons à consulter notre site web www.logilys.com afin d'y retrouver notre politique de confidentialité.

19.4. Si vous avez des questions ou des préoccupations, si vous souhaitez exercer vos droits ou si vous voulez déposer une plainte, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels en utilisant les coordonnées précisées sur notre site web www.logilys.com (voir la section « Nous joindre »).

20. DISPOSITIONS DIVERSES

20.1. Évolution des conditions générales : Logilys se réserve le droit de modifier à tout moment le CLU. Ces évolutions entreront en vigueur et s'appliqueront à tous les Clients et Utilisateurs dès la notification par Logilys.

20.2. Confidentialité : Logilys s'engage à garder les données appartenant au Client confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques et de sauvegarde, aucune copie des données, à n'en faire aucune utilisation autre qu'à des fins statistiques ou que celles prévues pour l'exécution du CS, du CLU ou des Services. Réciproquement, le Client

s'engage à garder une confidentialité sur les documents, les données ou sur la nature des prestations assurées par Logilys dans le cadre du CS et/ou CLU.

20.3. Renonciation : Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans le CS et/ou CLU ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de Logilys ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel Logilys appartient ayant trait à l'exécution du CS et/ou CLU et qui serait formulée plus de trois (3) mois après le fait générateur.

20.4. Cession du CS et/ou CLU : Le CS et/ou CLU entre le Client et Logilys est conclu intuitu personae. En conséquence, les droits du Client découlant du CS et/ou CLU ne peuvent être cédés, sous licenciés, vendus ou transférés de quelque autre manière par le Client, sauf accord préalable écrit de Logilys.

20.5. Intégralité : Le CLU exprime l'intégralité des obligations des parties. En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client ne pourra s'intégrer aux CS et/ou CLU ni a fortiori y contrevenir ou en modifier la portée.

20.6. Nullité : Si une ou plusieurs stipulations du CS et/ou CLU sont tenues pour non valides ou déclarés tels en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, et les Parties s'engagent à se rapprocher pour convenir d'une disposition similaire et purgeant le motif d'invalidité affectant la stipulation préexistante.

20.7. Référence commerciale : Logilys pourra faire état du nom du Client et de son logo pour la promotion du Logiciel et/ou service sauf désaccord préalable écrit du Client.

20.8. Marque : Logilys, Prodon, Donna, Proloc, Prolys, JeDonneEnLigne, JeMinscrisMaintenant, PubliCourriel, LogiCloud, SolliPro, SolliTel, ProDoc, sont des marques déposées propriété de Logilys. Sans autorisation expresse de Logilys, le Client et l'Utilisateur s'engagent à ne pas les utiliser ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

20.9. Notification : Toutes les notifications, pour être valides, devront avoir été effectuées à l'adresse de Logilys ci-haut mentionnée, par lettre recommandée avec avis de réception.

20.10. Non-sollicitation de personnel : Le Client s'oblige à ne pas embaucher des intervenants de Logilys pendant toute la durée du CS et/ou CLU et une période de deux ans à compter de l'échéance du dernier CS, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

20.11. Informatique et liberté : Les données personnelles recueillies sur le Client ou l'Utilisateur à l'occasion de la conclusion du CS et/ou CLU sont soumises aux dispositions de la loi applicable.

20.12. Données informatiques : Les Logiciels et/ou services de Logilys utilisent des protocoles Internet pour envoyer à Logilys des informations sur votre utilisation, telles que la clé logicielle, le numéro de série et l'ID de votre copie de logiciel ainsi que le résultat de la validation et le résultat de l'installation de ce logiciel. Logilys peut être amené à utiliser ces informations pour améliorer son logiciel et ses services, aider à limiter l'utilisation du logiciel sans licence et établir des statistiques. Logilys peut également être amené à les partager avec des tiers, tels que des fournisseurs de matériels et de logiciels ou des bénéficiaires de licences en volume. En utilisant les Logiciels et/ou services de Logilys, vous consentez à la transmission de ces informations.

20.13. Logilys utilise un centre de soutien ou un système de billetterie (selon le produit) permettant de mieux comprendre l'utilisation, les problèmes rencontrés et dans le but d'en améliorer l'expérience utilisateur. Ce centre de soutien enregistre des informations telles que les événements survenus lors de l'utilisation de l'application (pannes, bogues...), l'heure, le nom de l'utilisateur, ses coordonnées, la version de l'OS du poste utilisé. Le Client reconnaît en avoir été informé et autorise expressément l'enregistrement de ces données. Ces données sont destinées à l'utilisation exclusive de Logilys.

20.14. Liens vers des sites tiers : Logilys n'est pas responsable du contenu des sites ou des services tiers, des liens qu'ils contiennent, ni des modifications ou mises à jour qui leur sont apportées. Logilys fournit ces liens et ces accès vers des sites et services tiers pour votre commodité uniquement, et l'insertion de tout lien ou de tout accès n'implique pas l'approbation du site ou du service en question par Logilys.

20.15. Dissociation de composants : Les Logiciels et/ou services sont concédés sous licence en tant que produit unique. Il n'est pas permis de dissocier ses composants pour les utiliser sur plus d'un dispositif.

21. Droit applicable

La présente convention est régie et interprétée par les lois en vigueur dans la province de [Québec] et les lois fédérales du Canada qui y sont applicables, sans égard aux principes de résolution des conflits de lois pouvant exiger l'application des règles juridiques de fond de tout autre territoire de compétence. Les Parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à la convention et est strictement exclue. Les Parties conviennent expressément que tout litige, dispute, mésentente, différend ou désaccord découlant directement ou indirectement de la présente convention, y compris concernant l'interprétation, l'exécution ou la violation de la convention, devra être soumis aux tribunaux compétents de droit commun dans la province de [Québec]. Ce choix de juridiction ne pourra toutefois pas empêcher une Partie de recourir à une injonction dans toute juridiction appropriée en lien avec la violation de droits de propriété intellectuelle ou d'obligations de confidentialité, ou la reconnaissance ou l'exécution de toute ordonnance ou décision.

Date de la dernière mise à jour : 4 décembre 2024